Formation Initiale d’Assistant Maternel

Mis à jour le 15 juin 2026

Conditions d'entrée et prérequis

Module A : être agréé pour obtenir le statut d’assistant maternel. L’agrément est délivré par le Conseil Départemental après une visite et un entretien au domicile, réalisés par des personnes travaillant pour le compte du Président du Conseil Départemental (assistant de service social, puéricultrice, médecin du service de P.M.I…). Il s’agit de vérifier que les conditions d’accueil garantissent la sécurité, la santé et l’épanouissement des enfants confiés en tenant compte des aptitudes éducatives du demandeur.
Module B : avoir suivi et validé le module A et justifier au minimum de 448h d’activité professionnelle comme assistant maternel auprès d’enfants de moins de 6 ans (et notamment un accueil d’enfant de moins de 3 ans).

Public visé

Personnes ayant l'agrément pour obtenir le statut d’assistant maternel.

Rythme

Temps plein

Durée en centre

128 heures

Validation

Module A : Attestation de formation + PSC1
Module B : Attestation de formation + EP1-Accompagner le développement du jeune enfant et EP3-Exercer son activité en accueil individuel du CAP Accompagnant

Code RNCP/RS : Non concerné

Objectifs professionnels

Accueillir habituellement et de façon non permanente des mineurs à son domicile.
Favoriser le développement physique et psychique des enfants, permettre leur épanouissement et garantir leur bien-être.
Réaliser des activités d’animation et d’éveil qui contribuent à la socialisation de l’enfant, à son autonomie et à l’acquisition du langage,
Déployer des activités de soins du quotidien qui contribuent à répondre aux besoins physiologiques de l’enfant et à assurer sa sécurité physique et affective,
Disposer d’un positionnement professionnel adapté et éthique, notamment dans la collaboration avec les parents et avec les autres professionnels
Construire une relation de travail avec le parent employeur, effectuer l’entretien du logement et l’élaboration des repas à son domicile ou en maison d’assistants maternels.

Contenu

Module A : acquérir les compétences et connaissances nécessaires concernant :
-les besoins fondamentaux de l’enfant
-les spécificités du métier d’assistant maternel
-le rôle de l’assistant maternel et son positionnement dans les dispositifs d’accueil du jeune enfant
-l’initiation aux gestes de premiers secours
Module B : renforcement des compétences et connaissances acquises durant le module A en s’appuyant sur l’expérience professionnelle acquise au titre de l’accueil d’un enfant.

Modalités pédagogiques

Approches théoriques et pratiques. Ateliers techniques. Echanges de pratiques

Profil des intervenants

Nos formateurs sont spécialisés dans le domaine de la petite enfance ou des premiers secours et ont été validés par le Conseil Départemental des Vosges

Les plus

Taux de satisfaction
Module A : 93,5 %
Module B : 92,5 %

Réussite aux examens
Modules A en 2025 : 92 %
Modules B en 2025 : 100 %

Formation Initiale d’Assistant Maternel

Educatif Petite Enfance, niveau 3 du Ministère de l’Education Nationale et de la Jeunesse.

Certification

Non

Modalités d'évaluation

Module A : évaluation des trois blocs de compétences relatifs au référentiel issu du décret n°2018-903 du 23 octobre 2018
Module B : contrôle en cours de formation (CCF) pour l’EP1 et l’EP3 du CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance

Entrée-sortie permanente

Non

Insertion professionnelle
90,5 %

Durée

Durée en centre : Module A : 85h30 - Module B : 42h30

Délais et modalités d’accès

Module A : accessible dans un délai de 6 mois à compter de la demande d’agrément pour obtenir le statut d’assistant maternel.
Module B : dans un délai de 3 ans à compter de la date d’accueil du premier enfant.

Formation accessible uniquement après l’obtention de l’agrément par le Conseil Départemental des Vosges

Financements possibles

Prise en charge des frais de formation par le Conseil Départemental des Vosges

Poursuite de parcours

Poursuite d’études possible : CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance
Type d’emplois accessibles : Assisatnt maternel à domicile ou en MAM (Maison d’Assistants Maternels) ou dans les services d’accueil familiaux d’une municipalité.

Référent handicap

Nos référents handicap sont à votre écoute pour l’analyse de vos besoins spécifiques et l’adaptation de votre formation.

Réseau

- GRETA-CFA Lorraine Sud
- Lycée André Malraux 13 rue de l’Epinette - BP 20160
  88200 REMIREMONT
- greta-lorraine-sud@ ac-nancy-metz.fr
- 03 29 62 53 56